



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 49595

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation budgétaire préoccupante des établissements agricoles privés sous contrat à plein temps. Les moyens publics disponibles pour l'application des dispositions législatives et réglementaires sont de plus en plus défaillants. L'exécution budgétaire de 2003 avait conduit le ministère de l'agriculture à réduire de moitié les crédits de rémunération des enseignants remplaçants ainsi qu'à supprimer les crédits d'heures supplémentaires et toute aide aux élèves pour leurs stages et aux établissements en matière d'achat de manuels scolaires. L'année 2004 s'est annoncée encore plus difficile : les mesures relatives à la rémunération des enseignants sont considérablement aggravées et les aides sociales aux élèves continueront de ne pas être versées. Malgré le dégel progressif des crédits initialement gelés pour 2004, une impasse de plus de vingt millions d'euros existe sur l'exercice actuel. Les établissements s'interrogent sur la manière d'éviter des licenciements de personnel que l'État ne souhaite plus prendre en charge et les associations responsables des dites structures s'inquiètent de la future viabilité économique de quelques établissements. Alors que chacun s'accorde à reconnaître le rôle très positif de ces établissements, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver leur pérennité et maintenir les emplois remis en cause par cette réduction drastique de crédits.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche est attentif à la situation des établissements privés placés sous sa tutelle et en particulier à ceux préparant aux métiers des services en milieu rural. Une des priorités du budget 2003 de l'enseignement et de la recherche a été la résolution du litige qui opposait les établissements privés à temps plein à l'État sur la revalorisation de la subvention à l'élève. Une étape importante a été franchie par la signature le 20 janvier 2003 d'un protocole d'accord qui prévoit le rattrapage du montant de la subvention versée au titre de l'année 2002 et son indexation selon de nouvelles modalités à partir de 2004. Une nouvelle enquête sur le coût de l'élève dans l'enseignement public sera réalisée en 2007 et elle servira de référence au calcul de la subvention des établissements du temps plein. Dans le contexte budgétaire contraint qui prévaut, le ministère de l'agriculture et de la pêche se doit de veiller à une utilisation optimale des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole. Il s'assure également de l'équité de traitement entre l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole, tant privées (temps plein et rythme approprié) que publiques. Pour l'ensemble des établissements du temps plein, le nombre de postes d'agents publics a été maintenu à la rentrée 2005, dans un contexte global de stabilisation de la masse salariale, imposé par le nouveau cadre de la « LOLF ». Les dispositions de la loi dite « Censi » sur la réforme du statut des enseignants des établissements privés à temps plein seront mises en oeuvre. Cette réforme sociale a conduit à engager une réflexion sur les modalités de recrutement et les garanties d'emploi des enseignants du privé. Le ministère de l'agriculture et de la pêche restera aussi attentif à l'adaptation des formations, dans un contexte qui a évolué, processus de déconcentration régionale et mise en place de la « LOLF », afin que le dispositif de formation garde ses spécificités et son originalité. Dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances pour 2006, le ministère de

l'agriculture et de la pêche a clairement désigné l'enseignement agricole comme l'un des secteurs prioritaires pour lesquels une progression des crédits était nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49595

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8228

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10507